

Liberté Égalité Fraternité

Arrêté portant avancement au grade d'assistant principal de service social

Le recteur de l'académie de Paris, recteur de la région académique d'Île-de-France, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n°2017-1050 du 10 mai 2017 modifié, portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

VU le décret n°2017-1051 du 10 mai 2017 modifié, portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1 : Les Assistants de service social dont les noms suivent sont inscrits, au choix, au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'Assistant principal de service social, au titre de l'année 2024 :

Nom – Prénom	Affectation actuelle
BACQUA Nancy	RECTORAT DE PARIS
BOLIVAR BONNI Maria del Pilar	RECTORAT DE PARIS
DERRICHE Diane	RECTORAT DE PARIS
ESPINOUSE Stéphanie	RECTORAT DE PARIS
HADJI Sonia	RECTORAT DE PARIS
PIRET-SOULAS Nelly	RECTORAT DE PARIS
REMOUE Loys	CROUS DE PARIS
SATIO Rosette	RECTORAT DE PARIS

Article 2 : La Secrétaire Générale de l'académie de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 26 juin 2024

Pour le recteur de la région académique lle de France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités,

Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire, Et par délégation,

Le secrétaire général adjoint

Directeur des ressources humaines.

Thibaut PIERRE